

**Commission de Suivi de Site (CSS)
GEOSEL et GEOMETHANE
commune de Manosque
réunion du 24 octobre 2023
- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 6 JUILLET 2023

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

DEMIGUEL Marie-Paule	SOUS-PREFETE	Présente
BRUNAUX Antoine	DREAL	Présent
LEBRUN Claude	DDT	Présent
GALLY Angel	SIDPC	Présent
POINCHEVAL Guillaume	ARS	Présent
	DDCSPP	

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

GALTIER Camille	CONSEILLER DEPARTEMENTAL	
FREUDENREICH Jean-Luc	MAIRIE DE DAUPHIN	Présent
JAYET Maurice	MAIRIE DE MANOSQUE	Présent
BAGUR Jean-Pierre	MAIRIE DE SAINT-MAIME	Présent
DELRIEU Stéphane	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LES-EAUX ²	
LAUGA André	MAIRIE DE VILLEMUS	
RIPOLL Antoine	MAIRIE DE VOLX	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

CHABOT Philippe	GEOSEL	
BUISSON Daniel	GEOSEL	Présent
DECOTENIE Xavier	GEOSEL	
DELAMARE Fabrice	GEOMETHANE	
ROUSSE Romain	GEOMETHANE	
NOE Jean-Michel	GEOMETHANE	Présent

COLLEGE « SALARIES »

KAIM Fabien	GEOSEL	
GIUSTI Isabelle	GEOSEL	
BINET Matthieu	GEOSEL	Présent
GUILLOIN Laurence	GEOMETHANE	Présente
DORUS Cédric	GEOMETHANE	
CRESP Sébastien	GEOMETHANE	

COLLEGE « RIVERAINS »

SALICIS Benjamin	Commune de Saint-Martin-les-Eaux	Présent
FONTAINE Théo	Commune de Volx	Présent
TRAT Michèle	AEPI	Présente
BROCHIER Janine	FNE	Présente
AUDIBERT Marie	Commune de Dauphin	Présente
GANDOLFO Jean	Commune de Manosque	Présent

PERSONNES QUALIFIEES

POURTAIN Eric	CYPRES	Présent
TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
EYMARD Hervé	SDIS	Présent
MULLER Fabien	SDIS	
PETETIN Lilian	DASEN	Présente
COSMA Claudine	DASEN	Présente

Autres Présents non désignés

COLLEGE « EXPLOITANTS »

OSTAPOFF Flore	GEOSEL	Présente
KODJABACHIAN Grégory	GEOMETHANE	Présent

COLLEGE « RIVERAINS »

BIDAUD Geneviève	AEPI	Présente
-------------------------	------	----------

QUORUM

Membres : 31

Quorum : 16

Majorité : 21

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT :	5 PRESENTS - 0 POUVOIRS / 6 MEMBRES	35 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES :	4 PRESENTS - 0 POUVOIR / 7 MEMBRES	24 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT :	2 PRESENT - 0 POUVOIR / 6 MEMBRES	14 VOIX
COLLEGE SALARIES :	2 PRESENT - 0 POUVOIR / 6 MEMBRES	14 VOIX
COLLEGE RIVERAINS / ASSO PROTECTION ENV :	6 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6 MEMBRES	42 VOIX

TOTAL : 19 PRESENTS - 0 REPRESENTES = 19 MEMBRES (SOIT 129 VOIX) / 31 MEMBRES (210 VOIX).

La Commission de Suivi de Site peut délibérer valablement.

La réunion débute à 14h07

L'accueil et l'introduction sont réalisés par Madame DEMIGUEL- Sous-Préfète de Forcalquier.
Un tour de table est réalisé, les différents collègues sont présentés.

Il n'y a pas eu de CSS depuis 2019 du fait du COVID notamment, puis des élections municipales de 2020 et d'autres problèmes organisationnels inhérents aux différents acteurs de la CSS qui ont empêché de tenir cette CSS dans les temps. Madame la Sous-Préfète assure que les prochaines CSS seront tenues annuellement.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 12 DECEMBRE 2019

Un vote est demandé par le Président de la CSS pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 12 décembre 2019 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 12 décembre 2019.

CONTRE : 0**ABSTENTION : 0****POUR : 129**

DESIGNATION DES MEMBRES DU NOUVEAU BUREAU

Dans le cadre du renouvellement de la composition de la CSS il est demandé aux participants de désigner un membre par collègue :

Sont désignés pour constituer le bureau de la commission de suivi de site :

Administrations	:	DREAL (M. BRUNAUX)
Collectivité	:	M. JAYET (Mairie de Manosque)
Exploitant	:	M. KODJABACHIAN (Géométhane)
Salariés	:	Mme GUILLON
Riverains/Associations	:	Mme BROCHIER (FNE)

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 129

Il est ensuite demandé aux participants de désigner le Président de la CSS :

Résolution :

M. JAYET est désigné Président de la CSS.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 129

BILANS ANNUELS DE LA SOCIETE GEOSEL - FAITS MARQUANTS

M. BINET présente un diaporama (en annexe).

Quelques explications :

Diapo 3 : Notre activité s'exerce en étroite concertation avec le parc du Luberon avec qui nous avons une convention.

Diapo 7 : Nos équipements nous permettent de détecter la présence de gaz en cas de fuite et de déclencher une série d'actions automatiques qui isolent le process. Plusieurs manœuvres sont réalisées par an dont un exercice POI.

Diapo 10 : Les têtes de puit sont les seules installations visibles depuis l'extérieur.

Elles permettent de connecter l'hydrocarbure et la saumure, laquelle sera ensuite injectée dans les cavités et déstockée.

Diapo 12 : Nous avons deux étangs sur le site qui nous permettent de stocker la saumure.

Diapo 17 : Notre charte environnementale est signée par tous nos sous-traitants.

Concernant la faune, nous pouvons retrouver des sangliers, des chevreuils ainsi que des loups sur le site

Diapo 19 : Notre seuil est de 30 tonnes de COV par an. La majorité des COV émis proviennent des bacs de contaminants. Des travaux sont en cours sur ces bacs. Par le passé ils étaient sujets à la dilatation thermique à cause de leur couleur (vert sombre), pour corriger cela nous allons les repeindre en fin d'année dans une teinte claire.

Monsieur Brunaux : Les émissions de COV sur ce site sont de 9 tonnes. Le site n'est pas considéré comme un gros émetteur de COV considérant les échelles évoquées. Toutefois, cela n'exonère pas l'exploitant d'une démarche de suivi et d'évaluation des réductions possibles.

Diapo 24 : La connexion des deux pipes d'eau a permis de moderniser et fiabiliser le réseau incendie.

Diapo 31 : Le scénario de l'exercice POI de cette année portera sur un bac de contaminant.

Monsieur Pourtain : L'étude de dangers a été révisée dans son intégralité ?

Monsieur Brunaux : Oui, cette fois-ci elle a été révisée intégralement et les prochaines révisions porteront sur la gestion des écarts en accord avec la réglementation applicable et ses guides applicatifs (notice de réexamen avec raisonnement par écart).

BILANS ANNUELS DE LA SOCIETE GEOMETHANE - FAITS MARQUANTS

M. KODJABACHIAN présente un diaporama (en annexe).

Quelques explications :

Diapo 4 : L'ombrière photovoltaïque sera mise en place dans les mois à venir.

Diapo 7 : Nos cavités sont de la même forme et approximativement du même volume que les cavités de Géosel. Nos deux compresseurs ont été remplacés par un compresseur électrique.

Diapo 10 : Dès que nous recevons une réclamation nous activons notre système de tracing et des actions sont mises en place. La cause des odeurs peut être diverse, il s'agit fréquemment d'événements de purge sur des équipements.

Diapo 11 : Un exercice d'évacuation des locaux sera réalisé avant la fin de l'année.

Diapo 12 : Le nombre de situations dangereuses recensées a augmenté car nous avons mis en place un système afin de pouvoir déclarer chaque situation potentiellement dangereuse.

Diapo 15 : Concernant le repérage des fuites, deux canalisations dont une de diamètre de 750 mm ont été analysées. Nous n'avons pas encore le rapport complet de ces analyses mais les installations paraissent être en très bon état.

Questions :

Madame Bidaud : Utilisez-vous également de la saumure comme le fait Geosel ?

Monsieur Kodjabachian : Du fait du stockage de gaz, lorsque nous soutirons la pression résiduelle est maintenue à 60 bars et nous n'utilisons donc pas de saumure.

Monsieur Gandolfo : Si je comprends bien il vous reste 15 fuites à réparer ?

Monsieur Kodjabachian : C'est exact. Tout n'est pas faisable dans l'immédiat car les réparations doivent être compatibles avec notre planning d'exploitation. Il s'agit de fuites sur le réseau air comprimé du site.

Monsieur Gandolfo : Concernant les détections de fuites il s'agit de mesures réalisées directement sur place par des agents équipés de détecteurs ?

Monsieur Kodjabachian : Oui.

Monsieur Noé : Il est important de préciser que les 15 fuites restant à réparer sont des fuites minimales sans incidence sur le bon fonctionnement et la sécurité de l'exploitation.

BILAN DES INSPECTIONS REALISEES PAR LA DREAL

M. Brunaux présente un diaporama (en annexe).

Diapo 3 : Un accident majeur de rejet de méthane s'est produit chez Géométhane. Le caractère majeur est issu d'une grille de critères fixés par une directive européenne. Le caractère majeur n'implique pas nécessaire un impact majeur sur l'environnement. En particulier dans ce cas d'espèce, le caractère majeur découle de la quantité de méthane relâchée par rapport au seuil SEVESO de la substance.

Jusqu'à présent les rejets de méthane étaient peu réglementés car l'impact sanitaire de ce gaz est faible, cependant nous avons constaté que les rejets étaient importants ce qui est problématique pour le climat. Nous allons donc travailler sur de nouvelles limites à imposer à l'exploitant concernant ses rejets de méthane (canalisés, diffus et fugitifs) pour arriver à une valeur acceptable. La première partie de ce travail consiste pour l'exploitant à réaliser des mesures et récolter des données. L'exploitant se montre coopératif sur ce projet.

Diapo 4 : Nous travaillons actuellement à produire des arrêtés d'exploitation simplifiés et regroupant l'ensemble des prescriptions pour chacun des deux sites.

Diapo 6 : Les contrôles inopinés nous permettent de réaliser des contrôles supplémentaires afin de vérifier qu'il n'y a pas d'écarts avec ce que l'exploitant mesure.

Madame Audibert : Nous n'avons toujours pas de réponse concernant la pollution de l'Ausset en 2018, qu'en est-il ?

Monsieur Pourtain : Ni Géosel ni Géométhane n'en étaient à l'origine et la pollution n'a jamais été avérée, la réunion qui était prévue à ce sujet avait été annulée à cause du COVID.

Diapo 7 : Le rejet de méthane de 2022 est qualifié d'accident majeur au vu des quantités stockées. Concernant la fuite de Bisulfite les actions correctives ont consisté au curage des sols à la réparation de fuites, à l'amélioration du suivi des quantités dans le bac et à l'amélioration du suivi des fuites.

Monsieur Pourtain : A quoi cet incident correspond-il en termes de gravité/perception ?

Monsieur Brunaux : Je ne connais pas la cotation exacte de cet incident mais il se situe autour de G2/P0. Cet incident a fait l'objet d'une enquête du bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels (BEA-RI)

Madame Bidaud : Comment s'aperçoit-on qu'il y a une fuite ?

Monsieur Brunaux : C'est l'exploitant qui détecte et mesure les fuites. Une supervision permanente est réalisée sur l'ensemble des systèmes.

Monsieur Kodjabachian : A noter que nous transportons du gaz odorisé dans nos canalisations, c'est une particularité française.

PRESENTATION DE LA MISE A JOUR DU PPI ET DES EXERCICES PAR LE SIDPC 04

M. GALLY présente un diaporama (en annexe).

Diapo 3 : La dernière mise à jour du PPI date de 2014, le début de la nouvelle mise à jour remonte à 2019 et a été finalisée cet été. La chaîne de secours hospitalière a notamment été modifiée.

Madame Trat : Pour quelle raison le périmètre PPI a diminué ?

Monsieur Brunaux : En règle générale, une diminution du périmètre PPI est liée à une évolution (à la baisse) des phénomènes dangereux évalués dans l'étude de dangers de l'exploitant.

Monsieur Pourtain : Dans le cadre du PPRT nous avons d'importantes mesures de maîtrises des risques ont été mises en place. Les scénarios d'accidents ont donc été modifiés, avec un périmètre global revu à la baisse.

Madame Ostapoff : Le PPI a été mis en cohérence avec le PPRT pour faciliter sa lisibilité par les secours.

Monsieur Pourtain : Seule la partie Nord du périmètre est restée inchangée.

Diapo 5 : Monsieur Pourtain : Un nouveau périmètre PPI signifie qu'une nouvelle campagne d'information du public doit être effectuée. Nous nous apprêtons à lancer cette campagne qui devrait être prête en début d'année prochaine.

Diapo 8 : Lors du prochain exercice PPI il n'y aura pas de jeu de terrain en dehors du bouclage routier.

Madame Audibert : Ou en sommes-nous pour les sirènes ?

Monsieur Pourtain : Nous avons réalisé un test d'audibilité en juin. Notre doctrine actuelle est la superposition des outils. Cela peut être compliqué pour les exploitants d'installer une sirène audible dans tous les périmètre PPI.

Madame Audibert : Il faudrait que les sirènes municipales soient effectives.

Madame la Sous-Préfète : Il faut utiliser tous les moyens disponibles pour l'alerte et il revient aux communes de transmettre l'alerte aux riverains. Les différents moyens doivent permettre d'alerter l'ensemble de la population, les sirènes seules ne peuvent et ne doivent pas tenir ce rôle.

AVANCEMENT DU PROJET HYGREEN

M. NOE présente un diaporama (suite du diaporama Géométhane en annexe)

Diapo 17 : Dans le cadre de ce projet il est prévu de produire de d'énergie renouvelable sur le territoire et la fabrication d'hydrogène sera possible grâce à l'électricité produite par le photovoltaïque. Ce projet permettra de décarboner le bassin de Marseille-Fos.

Diapo 19 : Nous allons essayer de faire démarrer le projet le plus vite possible. Le rôle de Géométhane dans ce projet sera de stocker de d'hydrogène.

Nous allons adapter l'approvisionnement et donner de la flexibilité au réseau avec des électrolyseurs. L'avantage de notre site est que nous avons déjà deux cavités disponibles pour le stockage d'hydrogène. Le surplus d'hydrogène sera livré dans la vallée de la chimie à Lyon. Le projet pourrait même à terme prendre une envergure internationale.

Monsieur Pourtain : Avez-vous pu tester le pilotage d'Hygreen ?

Monsieur Noé : Nous sommes en train de faire une étude de faisabilité. Nous essaierons en fin d'année de faire une petite injection d'hydrogène dans une cavité.

Madame Brochier : Où se trouveront les électrolyseurs ?

Monsieur Noé : Un petit électrolyseur se trouvera sur le site et nous cherchons actuellement un deuxième site pour y mettre un électrolyseur plus gros.

Monsieur Gandolfo : Quelle sera la taille de la zone de panneaux solaires ?

Monsieur Noé : 300 hectares sont passés en appel à projet.

Madame la Sous-Préfète : La surface et la localisation exacte est en concertation.

Monsieur Gandolfo : Les structures de transport seront les mêmes que pour le méthane ?

Monsieur Noé : Oui mais il est difficile de convertir les canalisations existantes rapidement, il en effet nécessaire de changer certaines parties spécifiques.

Madame Trat : Les accidents sont plus probables et plus dangereux avec l'hydrogène qu'avec le méthane.

Monsieur Noé : Non, ce n'est pas plus dangereux car l'hydrogène est très volatil, il ne s'épand pas au niveau du sol.

Madame Trat : Le stockage d'hydrogène pose plus de problèmes que le gaz naturel, c'est beaucoup plus inflammable et explosif. Il faut 100 fois moins d'hydrogène pour générer un incendie. De plus il y aura potentiellement d'avantage de problèmes de fuites au niveau des cavités car l'hydrogène sera stocké sous haute pression et nous savons comment la structure des cavités va le supporter, de plus nous sommes dans une zone sismique. Il y a peu de retours d'expérience à ce sujet. De plus les quantités ne vont pas rester constantes. Cela représente un énorme danger.

Monsieur Noé : La nature du produit importe peu, la pression maximale ne pourra pas endommager la cavité puisqu'elle doit rester la même que pour le gaz naturel et ce sera respecté.

Concernant les changements de volumes nous savons très bien gérer la sollicitation de cyclage rapide.

Concernant le risque d'explosion et d'incendie il est nul dans la cavité car il n'y a pas d'oxygène. Concernant le risque sismique, plus la cavité est profonde moins le mouvement du sol est intense et nous avons des systèmes de vannes pour y palier.

Madame Bidaud : Est-ce qu'il prévu de créer de nouveaux pipelines pour connecter Marseille ?

Monsieur Noé : Oui, il faut construire un nouveau pipeline en utilisant les servitudes actuelles pour aller plus vite.

Madame Bidaud : Comment parler de décarbonation alors que l'on rase les forêts pour mettre du photovoltaïque ? Les panneaux photovoltaïques vont participer au réchauffement du climat.

Monsieur Noé : Nous n'allons pas détruire la surface arborée pour mettre du photovoltaïque.

Madame Audibert : Pourtant à l'horizon 2027 le projet prévoit une surface totale de 500 hectares pour le photovoltaïque.

Monsieur Noé : Aujourd'hui nous sommes très nettement en dessous de cette estimation.

Madame la Sous-Préfète : La décision d'implantation des panneaux dépendra de la concertation en cours. Des terrains communaux ont été proposés.

Madame Audibert : Si le projet n'aboutit pas, pourrions-nous utiliser les cavités pour stocker du CO2 ?



Monsieur Noé : Ça n'aurait pas d'intérêt car le CO2 prend beaucoup de place et l'impact de ce stockage serait donc insignifiant.

Monsieur Gally : Le projet sera associé à de la production électrique ?

Monsieur Noé : Non, nous perdrons en rendement, mais l'hydrogène pourrait être utilisé ponctuellement à cette fin. Le principal objectif de ce projet est d'offrir du combustible propre aux industriels.

Madame Brochier : Votre stockage sera-t'il accessible au tiers dans le futur ?

Monsieur Noé : Oui, nous allons ouvrir l'espace de stockage à la concurrence comme ça a été fait pour le gaz.

Monsieur Petetin : Le pipeline Manosque-Rognac est-il soumis à une étude de dangers ?

Monsieur Pourtain : Oui il est soumis à une étude de dangers et à un PSI. Les cartographies associées ne sont pas publiques. Une fois par an un exercice est réalisé sur un pipeline.

Madame Trat : Ce nouveau projet va-t'il donner lieu à une enquête publique ?

Monsieur Brunaux : Les deux volets du projet (stockage d'hydrogène et implantation d'un électrolyseur) sont soumis à la réglementation ICPE. En fonction des seuils d'activité, les projets seront soumis (très probablement) à autorisation environnementale, ce qui implique une nouvelle autorisation environnementale unique avec évaluation environnementale et enquête publique.

Madame Brochier : N'est-il pas dangereux de placer l'électrolyseur à côté de la cavité ?

Monsieur Brunaux : Il y aura une étude de dangers qui déterminera la dangerosité en fonction de l'emplacement de l'électrolyseur. En particulier, les effets dominos seront finement étudiés et pris en compte. Quoi qu'il en soit, on ne pourra pas augmenter le risque (et donc le périmètre de danger) puisqu'il y a un PPRT.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 16h27.

Le Président de la CSS

Maurice JAYET

Adjoint au Maire de Manosque